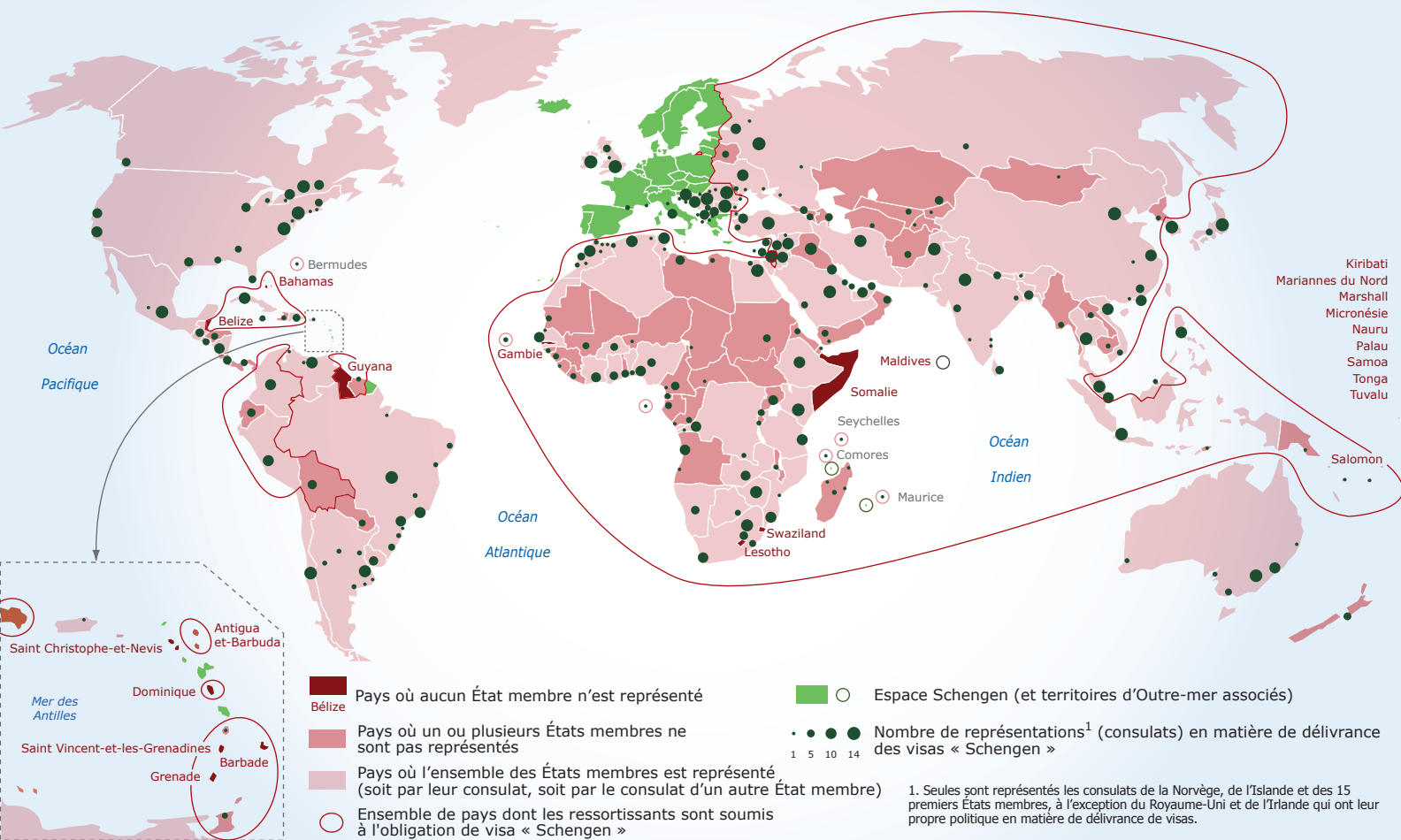


Aux avant-postes de l'espace Schengen



Un meilleur service pour ceux qui ont la possibilité de circuler plus facilement :

- 1 consulat pour 2,2 millions de personnes pour l'ensemble des pays où les ressortissants ne sont pas soumis à l'obligation de visa
- 1 consulat pour 6,6 millions de personnes pour l'ensemble des pays où les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa

Sources : Instructions consulaires communes adressées aux représentations diplomatiques et consulaires de carrière, 22 décembre 2005.

© Migreurop (2012) *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne*, Paris, Armand Colin, 144 p. Carte réalisée par Olivier Clochard.

À l'extérieur de l'espace Schengen, le rôle prépondérant de la France

